

**Ministry of Education**

900 Bay Street  
24th Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

900, rue Bay  
24<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Note de service****Destinataires :**

Directrices générales et directeurs généraux de l'administration,  
GSMR/CADSS

Administratrices générales, administrateurs généraux et  
commissaires, GSMR/CADSS

Gestionnaires des services à l'enfance, GSMR/CADSS

**Expéditrice :**

Nancy Matthews  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance

**Date :**

22 février 2016

**Objet :**

Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille

---

Le 19 février 2016, la ministre de l'Éducation a annoncé le plan provincial du ministère de l'Éducation (le Ministère) pour faire avancer l'intégration et la transformation des programmes pour l'enfance et à la famille. Cela répond à l'engagement pris dans le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance (2013) et réitéré dans *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario* (2014) afin d'élaborer une approche pour intégrer les programmes pour l'enfance et la famille financés par le Ministère.

Le Ministère est engagé à bâtir un système de la petite enfance de haute qualité, transparent et accessible pour les enfants et leurs familles. Depuis 2010, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures en vue de concrétiser cette vision, y compris la mise en œuvre de la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, la publication d'une nouvelle formule de financement des services de garde, le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance, *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*, et la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* promulguée récemment. La prochaine étape de cette démarche est l'intégration et la transformation des programmes pour l'enfance et la famille financés par le Ministère dans le cadre d'un système cohérent.

À partir de 2018, les quatre programmes pour l'enfance et la famille financés par le Ministère (Centres de la petite enfance de l'Ontario, Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur et Centres de ressources pour la garde d'enfants) feront partie d'un système intégré de services et soutien pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs familles appelé Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille (COPEF). Tous les COPEF seront guidés par un cadre provincial, une identité commune ainsi qu'une nouvelle approche de financement. Cette transformation nous aidera à atteindre notre objectif de

mettre en place des programmes et des services à la petite enfance de plus en plus intégrés en Ontario.

L'objet de cette note de service est de décrire le rôle important que les gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) joueront en tant que leaders de ce processus d'intégration à titre de gestionnaires du système de services.

### Rôles et responsabilités du gestionnaire du système de services

Le rôle du gestionnaire du système de services est déterminant dans la réussite de la transformation du système de la petite enfance. À partir de 2018, les GSMR/CADSS seront responsables de la gestion locale des COPEF dans le cadre de leurs responsabilités actuelles pour la gestion du système de services de garde d'enfants et d'autres services aux personnes.

Les GSMR/CADSS assumeront la gestion de la livraison d'un éventail de services de COPEF de base en lien avec l'engagement des parents et des responsables, le soutien de l'apprentissage et le développement de la petite enfance, et les connexions avec d'autres services à la famille. Les GSMR/CADSS auront la flexibilité de décider comment se fera la livraison de ces services de base, et par qui, selon la planification locale des services.

Les GSMR/CADSS auront aussi la flexibilité d'offrir des services adaptés incluant des services communautaires spécialisés et co-localisés ou de considérer d'autres méthodes de livraison de services comme des carrefours virtuels ou des sites mobiles. Ces services peuvent être uniquement adaptés pour répondre aux besoins de diverses populations [p.ex., nouveaux arrivants en Ontario, Francophones, Premières Nations, Autochtones, Métis et Inuits en milieu urbain, Lesbienne Gay Bisexuel Transsexuel (LGBT)]. Les GSMR/CADSS peuvent choisir d'offrir directement des services de COPEF ou de fournir des services par l'intermédiaire d'organismes de tiers partis. Le Ministère continuera d'encourager l'utilisation de l'approche « Les écoles d'abord » conformément à d'autres initiatives de garde d'enfants et de la petite enfance.

Les responsabilités clés des GSMR/CADSS liées à la mise en œuvre des COPEF comprennent :

- l'évaluation des besoins locaux et un inventaire des programmes et services pour l'enfance et la famille existants;
- l'engagement des parents et des responsables pour informer la planification et la livraison des programmes et services des COPEF;
- la facilitation de l'engagement significatif avec les partenaires du secteur de la petite enfance (conseils scolaires, agences de programmes pour l'enfance et la famille, parents/responsables, partenaires communautaires et autres) pour éclairer la planification du système de services à l'aide des nouvelles ou des tables existantes;
- l'intégration des COPEF dans les plans du système de services locaux pour les programmes et services de la petite enfance;
- la gestion des fonds provinciaux et des contrats avec des tiers associés à la prestation des programmes et services des COPEF;

- la mesure de l'impact que les programmes et les services des COPEF ont sur les enfants, les parents et les responsables, et la production de rapports à cet égard.

Le Ministère collaborera avec des partenaires municipaux afin de mettre au point des outils et des ressources pour guider et soutenir la mise en œuvre des COPEF.

#### Lignes directrices provinciales pour les services des COPEF :

Les COPEF seront guidés par des lignes directrices provinciales pour leurs services qui seront publiées vers la fin de l'année 2016. Ces lignes directrices décriront la vision de la province pour les COPEF afin de renforcer la qualité et l'uniformité des services à travers la province ainsi que les résultats attendus, les principes directeurs et les attentes relatives aux services de base et spécialisés. Ces lignes directrices désigneront également Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance comme le cadre pédagogique régissant les programmes de COPEF.

Les lignes directrices provinciales des services aideront à assurer que les enfants et les familles aient accès à un éventail de services de COPEF de base de haute qualité, peu importe où ils vivent dans la province. Elles guideront les GSMR/CADSS et les fournisseurs de services lorsqu'ils intégreront et renforceront les programmes et les services dans leurs communautés, et chercheront à minimiser les interruptions de services pour les familles.

La province travaillera en collaboration avec les GSMR/CADSS pour définir les attentes pour l'intégration des services et déterminer les mesures de responsabilisation appropriées.

#### Planification du système local de services

La transition vers un système coordonné qui s'harmonise avec le secteur plus large de la petite enfance nécessitera un processus de transition soigneusement planifié qui fait intervenir tous les partenaires locaux et minimise les interruptions de services pour les enfants et les familles.

Pour soutenir la planification de la mise en œuvre des COPEF, les GSMR/CADSS auront accès à l'application Web de cartographie du Ministère, qui indique l'emplacement des programmes existants et fournit des données pertinentes telles que la densité de la population, les résultats de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), les réussites éducatives, etc. Se basant sur cette information et la collaboration avec les partenaires communautaires, certains GSMR/CADSS pourraient choisir de conserver les programmes existants, tandis que d'autres peuvent être repensés et redistribués afin de s'aligner avec le cadre provincial des COPEF et répondre aux besoins locaux de la communauté. Nous vous ferons parvenir des détails supplémentaires sur la manière d'accéder à ces renseignements dans le courant de l'année.

Le but du processus d'intégration du système pour les GSMR/CADSS est de prendre des décisions réfléchies et éclairées sur la prestation des programmes et des services avec l'appui des partenaires de la petite enfance locaux. Nous voulons miser sur les pratiques efficaces qui sont déjà en place et veiller à ce que des ajustements soient apportés au besoin afin d'être attentifs aux forces et aux besoins des enfants et des familles.

## Planification en partenariat et engagement

L'engagement significatif et la planification collective entre les GSMR/CADSS et les conseils scolaires, y compris les leads de la petite enfance, ainsi que des tables de planification communautaire, les organismes de la santé publique locale, les Premières Nations, les Autochtones, les Métis et les Inuits en milieu urbain, les organismes francophones, les parents et les responsables dans la planification des services et des sites des COPEF dans leurs communautés seront déterminants. Cette approche collaborative est essentielle pour réaliser l'intégration du système de la petite enfance, et elle favorisera l'élaboration et la prestation de programmes qui sont attentifs aux besoins de la communauté.

Le Ministère est déterminé à engager un large éventail de parties prenantes tout au long du processus de transformation du système. En ce qui concerne l'engagement municipal, le Ministère travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de référence provincial-municipal sur la petite enfance et l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) pour recevoir des conseils et orienter le processus de planification. Le Ministère a également l'intention d'engager les membres du Comité consultatif de la ministre sur la petite enfance et les Groupes consultatifs sur la petite enfance, francophones et anglophones, pour solliciter des commentaires au cours des prochains mois. N'hésitez pas à communiquer avec vos collègues qui représentent les intérêts municipaux à ces tables pour partager vos commentaires sur le processus de transformation du système (voir les listes des membres du Groupe de référence provincial-municipal sur la petite enfance).

Votre conseillère en services de garde d'enfants et agente d'éducation régionale de la Division de la petite enfance continueront également à vous engager dans le cadre de leurs communications et activités régulières.

## Approche de financement

L'intégration et la transformation des programmes pour l'enfance et la famille entreprises en vue de créer les COPEF ne sont pas un exercice de réduction des coûts. Le gouvernement est résolu à maintenir son investissement actuel de 97 millions dans les programmes pour l'enfance et la famille. Ceci comprend le financement pour la mise en œuvre, la planification et l'administration des programmes, qui sera redistribué aux GSMR/CADSS par l'entremise d'une nouvelle approche de financement d'ici 2018.

Cette approche redistribuera les fonds actuellement alloués aux conseils scolaires, aux organismes et aux municipalités. Le processus de développement du cadre de financement s'harmonisera avec l'approche adoptée pour élaborer la formule de financement de la garde d'enfants publiée en 2013, mise au point en collaboration avec des partenaires municipaux. Il est prévu que l'approche de financement sera approuvée et communiquée aux GSMR/CADSS en 2017 pour appuyer les discussions de planification de la communauté locale. Les nouvelles allocations et les lignes directrices provinciales en matière des COPEF débiteront en 2018.

Faisant partie de cette redistribution, le financement pour les coordonnateurs et coordonnatrices d'analyse de données sera transféré vers les GSMR/CADSS pour appuyer la planification locale

des services et des programmes de la petite enfance. De l'information supplémentaire concernant le transfert sera fournie dans les prochains mois.

### Nom et identité des COPEF

D'après des consultations et des sondages d'opinion publique menés par le Ministère, nous savons que de nombreux parents et responsables ne sont pas au courant des programmes pour l'enfance et la famille qui leur sont offerts. Pour mieux sensibiliser le public aux programmes et services disponibles, toutes les communautés seront tenues d'utiliser l'appellation et l'identité visuelle provinciales communes des COPEF. Le Ministère reconnaît que l'appellation COPEF diffère de celles utilisées actuellement par les quatre programmes pour l'enfance et la famille financés en Ontario; c'est pourquoi on aura recours à un processus de mise en œuvre graduel afin d'atténuer les impacts.

La province sera chargée de diriger les activités de soutien à l'image de marque et de sensibilisation du public aux COPEF au niveau provincial. Nous vous communiquerons plus de renseignements sur ces activités au fur et à mesure.

### Gestion de l'entente de services

À l'heure actuelle, le ministère détient des ententes de services avec les organismes des programmes pour l'enfance et la famille, les conseils scolaires et les GSMR/CADSS pour la prestation des programmes pour l'enfance et la famille. Les ententes de services du programme pour l'enfance et la famille en place seront maintenues en 2016 tandis que les GSMR/CADSS travaillent avec des partenaires communautaires pour préparer la mise en œuvre des COPEF.

Les GSMR/CADSS seront informés de leurs nouvelles allocations dans le nouveau cadre de financement des COPEF en 2017 en vue d'une mise en œuvre en 2018. Les GSMR/CADSS assumeront la responsabilité de la gestion du système de services des COPEF à ce moment-là. Comme nous l'avons vu plus haut, les GSMR/CADSS peuvent choisir d'offrir directement des services ou de continuer à fournir des services par l'intermédiaire de contrats avec des organismes de programmes pour l'enfance et la famille ou des conseils scolaires. Vous recevrez des précisions sur les objectifs et les attentes de la transformation du système dans les lignes directrices provinciales en matière de services dans le courant de l'année.

### Dates clés

Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec les GSMR/CADSS sur l'approche de mise en œuvre des COPEF y compris l'approche au financement, les lignes directrices provinciales en matière de services et l'engagement communautaire pour atténuer les interruptions de service possibles et donner le temps et l'espace nécessaires aux familles et au secteur de la petite enfance pour s'adapter à ces changements.

Les dates clés à retenir :

- Publication des lignes directrices provinciales en matière de services et lancement des processus d'évaluation des besoins locaux (2016)

- Évaluation des besoins locaux et élaboration des plans du système de services locaux (2016-2017)
- Publication de la nouvelle approche de financement et des allocations des COPEF (2017)
- Mise en œuvre de l'approche de financement des COPEF (2018)
- Lancement du nouveau site Web provincial pour les COPEF (à venir)

Nous avons publié de l'information sur la transformation du système des COPEF sur le site Web du Ministère afin d'informer les familles et le secteur plus large de la petite enfance du plan de mise en œuvre provincial, tandis que nous progressons vers un système de la petite enfance de plus en plus intégré.

Nous vous remercions de votre engagement continu envers la prestation de programmes et de services à la petite enfance de qualité dans les collectivités de l'Ontario. Notre solide partenariat favorisera l'atteinte de notre objectif commun : établir un système de programmes et de services de la petite enfance de plus en plus intégré.



Nancy Matthews  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance

Pièce jointe : Liste des membres du Groupe de référence provincial-municipal sur la petite enfance

Liste des membres du Groupe de référence provincial-municipal sur la petite enfance

<b>GSMR/CADSS/Organisation</b>	<b>Membre</b>
AMO	<b>Michael Jacek</b> Senior Policy Advisor
OMSSA	<b>Petra Wolfbeiss</b> Director of Policy and Public Affairs, OMSSA
City of Toronto Children's Services	<b>Elaine Baxter-Trahair</b> General Manager, Children's Services
Niagara Region Children's Service	<b>Darlene Edgar</b> Acting Director, Children Services Division
Region of Waterloo	<b>Nancy Dickieson</b> Director, Children's Services Community Services
Halton Region Children's Services	<b>Mary-Beth Jonz</b> Director, Children's Services
City of Ottawa, Children's Services Division	<b>Rachelle Clark</b> Manager, Children's Services
Prescott-Russel, Gestion Services sociaux	<b>Anne Comtois-Lalonde</b> Administratrice, Gestion Services sociaux
Bruce County Social Services	<b>Brenda Wilton</b> Manager, Children's Services
Nipissing District Social Services Administrative Board	<b>Lynn Demore-Pitre</b> Program Supervisor, Children's Services
District of Timiskaming Social Services Administration Board	<b>Dani Grenier-Ducharme</b> Manager, Children's Services
Durham Region, Children Services Division	<b>Roxanne Lambert</b> Director, Children's Services Division
City of Greater Sudbury Children's Services	<b>Tyler Campbell</b> Manager, Children's Services